

MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC

1, place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaigutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
de Montaigut-le-Blanc du jeudi 4 juillet 2024**

Présents : Jérémie Jacquart, Maurice Levet, Karine Chambeaud, Rémi Cholley, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marie-Pierre Amouroux, Maryline Namyst

Pouvoirs : Fabienne Beauger à Julien Guillaume, Christelle Monier à Jérémie Jacquart

Absente : Karine Bourdé

Secrétaire de séance : Philippe Mougel.

Ouverture de la séance à 21 h 15

Création et élection d'un poste de conseiller délégué pour la nouvelle école :

Le Maire explique que Jérémie Jacquart, conseiller municipal, consacre beaucoup de temps depuis des mois au projet de nouvelle école et que son expertise est indispensable à la Municipalité. En reconnaissance de cet engagement, il propose la création d'un poste de conseiller délégué pour la nouvelle école pour Jérémie Jacquart. Son indemnité sera égale à celle d'un adjoint.

Jérémy Jacquart ne prend pas part au vote et sort de la salle du conseil.

Après avoir délibéré, le conseil municipal élit à l'unanimité Jérémy Jacquart conseiller délégué à la nouvelle école.

Jérémy Jacquart revient dans la salle du conseil.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal deuxième classe

Le maire précise que deux agents techniques peuvent être promus adjoint technique territorial principal deuxième classe. Un tel poste d'adjoint technique territorial principal deuxième classe existe déjà, le maire propose d'en créer un deuxième pour permettre leur promotion à tous les deux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la création d'un deuxième poste d'adjoint technique territorial principal deuxième classe.

Utilisation des locaux du bar par l'association de l'épicerie participative

Le maire précise que les locaux appartiendront à la commune à l'automne et que la liquidatrice autorisera alors exceptionnellement la commune à utiliser les locaux malgré la procédure de liquidation en cours.

L'installation de l'épicerie participative dans une partie de ces locaux est donc possible. Pour cela, l'association devra fournir un justificatif d'assurance-responsabilité civile et une convention d'occupation précaire des locaux devra être élaborée et signée par les parties prenantes. L'association aura à sa charge les frais relatifs (eau, électricité, chauffage...) et les abonnements afférents.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité un loyer de 100 euros par mois avec exonération de loyer pendant les douze premiers mois (en soutien au démarrage de l'activité et eu égard aux travaux de la traversée de bourg durant cette période).

Traversée de bourg : devis complémentaire et convention tripartite :

Le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du 27 juin 2024 consacrée au projet de la réfection de la traversée de bourg, le conseil départemental a précisé que les travaux seraient faits en 5 mois de mi-janvier 2025 à mi-juin 2025 (sauf aléas climatiques). En raison du grand nombre de maisons à connecter au nouveau réseau, le chantier imposera la fermeture totale de la traversée de bourg durant ces cinq mois, sauf le carrefour de Reignat qui ne sera fermé que pendant un mois à un mois et demi. Le conseil départemental mettra en place les déviations nécessaires, mais le maire propose de mettre en place également des déviations locales. Le conseil propose d'étudier ces déviations locales à l'automne dans une commission réunissant conseillers municipaux et habitants. Le Maire précise également qu'une convention tripartite (Commune, Conseil Départemental, Agglomération du Pays d'Issoire) doit être signée pour lancer l'appel d'offre, ainsi qu'une réactualisation du devis de l'enfouissement des réseaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité le maire à engager ces procédures.

Achat de l'ancienne boucherie

Le Maire rappelle que des travaux de recul de la façade de l'ancienne boucherie, toujours en vente, sont nécessaires pour réaliser un trottoir uniforme, et de largeur suffisante pour les personnes à mobilité réduite, lors de la réfection de la traversée de bourg au premier semestre 2025.

La Municipalité avait négocié l'autorisation de réaliser ces travaux avec un acquéreur potentiel du bâtiment mais celui-ci a finalement renoncé au projet.

Ces travaux étant désormais urgents, le conseil municipal débat de l'opportunité d'acquérir le bâtiment pour réaliser les travaux de recul de façade. Le maire rappelle que la commune dispose de la trésorerie nécessaire durant plus d'un an grâce à l'avance de subvention de plus de 300 000 euros de l'Europe pour le projet de nouvelle école.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité moins une abstention (Maurice Levet) l'acquisition de l'ancienne boucherie, soit le bâtiment sis 29 route des Moulins, pour un montant de 60 000 euros et autorise le maire, Julien Guillaume, et le maire adjoint, Michel Sauvadet, à mener les démarches en ce sens et à représenter la commune de Montaigut-le-Blanc pour les démarches notariales.

Zone de revitalisation rurale

Toutes les communes de France, dont Montaigut, qui devaient être exclues de la Zone de Revitalisation Rurale sont finalement maintenues par le Gouvernement.

Questions diverses

Le Maire explique que la mairie a achevé dans les temps l'adressage intégral de l'ensemble des bâtiments de la commune, obligatoire au 1er juillet 2025. L'étape suivante, non obligatoire, consiste à appliquer des numéros sur les maisons non numérotées jusqu'ici. Les élus seront sollicités pour cela.

Une promotion d'étudiants de l'école d'architecture de Clermont viendra à Montaigut une semaine en septembre pour étudier le village. Les étudiants rencontreront les conseillers municipaux le mardi 17 septembre à 19 h en salle des fêtes, et proposeront aussi une rencontre aux habitants le jeudi 19 septembre à 19h.

L'association Village Vivants, mandatée pour travailler à la relance du bar hôtel, proposera une journée de rencontre le mercredi 18 septembre à Montaigut : Municipalité et Département le matin, visites de sites (Tours-sur-Meymont et Sauxillanges) l'après-midi et habitants intéressés à 19 h.

Marie-Aline Chambon, secrétaire de mairie, partira à la retraite en fin d'année. Le maire propose au conseil, qui approuve, de recruter un nouveau secrétaire de mairie à mi-temps seulement, par souci d'économie.

Le loyer annuel 2023 du camping n'est toujours pas payé par la société exploitante, qui partira en fin d'année. A la demande de la Municipalité, le Trésor Public est en train de procéder à une saisie sur compte bancaire.

Par ailleurs, le maire a pris contact avec une nouvelle société spécialisée dans les campings nature et municipaux. Le conseil approuve la poursuite de cette démarche avec cette nouvelle société.

Une commission municipale s'est réunie pour choisir une agence d'architecture pour l'élaboration d'un plan-guide pour l'aménagement du bourg, le dernier plan de ce type remontant à 1999. La commission, aidée par le CAUE et le Service Revitalisation des centres-bourgs du conseil départemental, a reçu trois agences le 7 juin 2024. A l'issue de leurs auditions, l'Atelier de Montrottier Loïc Parmentier & Associés a été retenu.

Le projet de nouvelle école étant retardé d'un an pour tenter de décrocher la subvention d'Etat, son coût a été réévalué à la hausse pour prendre en compte une hausse des coûts de chantier durant cette période. Le Maire a revu Madame la Sous-Préfète pour lui en faire part. Le vote et le montant de la subvention d'Etat ne seront pas connus avant mai 2025.

La séance est levée à 23 h 50.

Le secrétaire de séance,
Philippe Mougel

